



FORMATION DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

(Entreprises de + 300 salariés)

Référence : PREV08

Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Acquérir les aspects réglementaires liés au fonctionnement du CHSCT
- Déceler et mesurer les risques professionnels.
- Analyser les conditions de travail.
- Participer à des visites au sein de l'entreprise et d'observer l'organisation de la prévention.

Public :

Salarié de l'entreprise ayant un mandat de représentant du personnel CHSCT

Près-requis :

- Accessible à tout salarié correspondant au public ci-dessus

Durée :

- 5 jours soit 35 heures

Formations associées :

- Formation des membres du CHSCT (- 300 salariés)

Programme :

1 - TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE

- Les principes de la réglementation en santé et sécurité au travail.
- La codification du Code du travail
- Les principes généraux du Code du travail
- Les autres textes de référence

2 - ROLE, MOYENS ET FONCTIONNEMENT DU CHSCT

- Le rôle du CHSCT au sein de l'établissement
- Les modalités de création d'un CHSCT et désignation des représentants du personnel
- Le fonctionnement du CHSCT
- Les moyens du CHSCT
- La composition du CHSCT (Président, Représentants du personnel, Médecin du travail, ...)

3 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES

- Les obligations en matière de santé et sécurité au travail
- Les différentes juridictions
- La responsabilité civile et pénale
- La faute inexcusable, le délit d'entrave
- L'obligation de secret professionnel

4 - DIFFERENTS ACTEURS DE LA PREVENTION

- Les acteurs internes et externes
- Les rôles et missions des acteurs

5 - LA PREVENTION : DEFINITION ET NOTIONS IMPORTANTES

- Définitions : accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle...
- Les enjeux de la prévention
- Notions de prévention
- Notions de danger, situations dangereuses
- Mécanisme d'accident ou d'incident
- Management de la santé et de la sécurité au travail

(suite du programme ci-après)



FORMATION DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

(Entreprises de + 300 salariés)

Suite du programme :

6 - LES MISSIONS DU CHSCT

- L'inspection des locaux
- L'intervention lors d'un danger grave et imminent
- L'enquête lors des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Les missions liées à un aménagement important ou à l'introduction de nouvelles technologies
- Missions d'étude de documents présentés par l'employeur
- Missions du CHSCT concernant les conditions de travail
- Missions du CHSCT concernant l'hygiène au travail
- Missions spécifiques au sein d'un établissement classé
- Missions de veille documentaire

7 - L'ANALYSE DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL

- Les différentes méthodes d'analyse (arbre des causes, 5M,...)
- Les différentes mesures de prévention
- La hiérarchisation des mesures
- Le suivi de l'efficacité des mesures

8 - L'ÉVALUATION DES RISQUES – LE DOCUMENT UNIQUE

- Les enjeux de l'évaluation des risques
- Les aspects réglementaires
- Les différentes étapes :
- L'analyse des postes de travail
- La mise en place des mesures de prévention
- La mise en œuvre des actions

9 - LES RISQUES SPECIFIQUES

- Les risques de chute de plain-pied
- Les risques de chute de hauteur
- Les risques routiers
- Les risques liés à l'activité physique
- Les risques liés à la manutention mécanique
- Les risques liés aux produits chimiques
- Les risques liés aux agents biologiques
- Les risques liés aux ambiances physiques (bruit, éclairage, température,...)
- Les risques liés aux équipements de travail
- Les risques d'incendie et d'explosion
- Les risques liés aux rayonnements
- Les risques électriques



FORMATION DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (Entreprises de + 300 salariés)

Suite du programme :

10 - LES OBLIGATIONS EN MATIERE DE FORMATION DU PERSONNEL

- Notions générales et champ d'action
- Les formations en santé et sécurité au travail
- Les formations obligatoires

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.

L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée aux travers d'exercices et de mises en situation tout au long de la formation et à la fin de celle-ci.